

LETTRE-TYPE 1

MARQUE QB associée au classement UPEC (A+)- Revêtements de sol résilients

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DROIT D'USAGE DE LA MARQUE QB ASSOCIEE AU CLASSEMENT UPEC (A+)

(à établir sur papier à en-tête du demandeur/titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction DEIS
Division REEM
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : Demande du droit d'usage de la marque QB associée aux classements UPEC (A+) – Revêtements de sol résilients

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le droit d'usage de la marque QB associée aux classements UPEC (A+):

- pour la société suivante: (raison sociale, adresse) ;
- fabriqué(s) dans l'unité de fabrication suivante : (raison sociale, adresse) ;
- et pour la dénomination commerciale suivante : (marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique, qui peut être en liste jointe à la présente demande).

Cette demande est ⁽¹⁾ :

- une admission (nouveau site ou ligne de production, nouvelle famille de produit) ;
- une demande pour un nouveau produit ;
- une demande de modification d'un produit déjà certifié ;
- une demande de duplication de certificat ;
- une demande de certificat générique.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+)– Revêtements de sol résilients et son annexe et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+)– Revêtements de sol résilients.

(2) <Option> : <J'habilite par ailleurs la Société (raison sociale), (statut de la société), (siège social) représentée par M/Mme/Melle (nom du représentant légal) en qualité de (fonction) à me représenter dans l'Espace Economique Européen pour toutes questions relatives à l'usage de la marque QB associée aux classements UPEC (A+)– Revêtements de sol résilients.

Je m'engage à signaler immédiatement au CSTB toute nouvelle désignation du représentant ci-dessus désigné.

Je demande à ce propos que les frais qui sont à ma charge lui soient facturés directement. Elle en assurera le règlement pour mon compte et en mon nom, dès réception des factures comme elle s'y engage en acceptant la représentation.>

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant
légal du demandeur/ titulaire**

**(2) Date et signature du représentant
dans l'Espace Economique Européen**
Précédées de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation de la représentation »

⁽¹⁾ Cocher la demande concernée

⁽²⁾ Ne concerne que les demandeurs ou titulaires situés hors de l'Espace Économique Européen (EEE).

LETTRÉ-TYPE 2A

MARQUE QB associée au classement UPEC (A+)- Revêtements de sol résilients

FORMULAIRE DE DEMANDE DE MAINTIEN DU DROIT D'USAGE DE LA MARQUE QB ASSOCIEE AU CLASSEMENT UPEC (A+)

(à établir sur papier à en-tête du titulaire)

Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
Direction DEIS
Division REEM
84, avenue Jean Jaurès
Champs sur Marne
F-77447 Marne La Vallée Cedex 2

Objet : **Demande de maintien du droit d'usage de la marque QB associée aux classements UPEC (A+) – Revêtements de sol résilients**

Monsieur,

J'ai l'honneur de demander le maintien du droit d'usage de la marque QB associée aux classements UPEC (A+) sur des produits qui ne diffèrent de ceux admis à la marque que par leurs marques commerciales et/ou leurs références commerciales spécifiques qui y sont apposées et éventuellement par des aménagements qui ne modifient en rien leurs caractéristiques certifiées.

Identification des produits admis à la marque QB associée aux classements UPEC (A+)		Marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique demandée par le distributeur
N° de certificat	Désignation et référence du produit du titulaire	

La société qui va distribuer ces produits (distributeur) sous la marque commerciale<nouvelle marque commerciale demandée> a les coordonnées suivantes :

Nom :

Adresse :

Je m'engage à fournir au distributeur ci-dessus désigné, le référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+) Revêtements de sol résilients et en particulier les dispositions de marquage fixées au § 2.6 de ce même référentiel de certification.

Je m'engage à informer immédiatement le CSTB de toute modification apportée dans la distribution de ces produits et en particulier toute cessation d'approvisionnement du distributeur ci-dessus désigné.

A cet effet, je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+), Revêtements de sol résilients et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+), Revêtements de sol résilients.

J'autorise le CSTB à informer le distributeur ci-dessus désigné, des sanctions prises conformément au référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+), Revêtements de sol résilients, se rapportant aux produits certifiés objets de la présente.

Je vous prie de trouver, ci-joint, copie de la fiche d'engagement du distributeur<nom de la Société> à ne distribuer sous la marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique que les produits certifiés que je lui livre.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Date et signature du représentant légal du titulaire, demandeur du maintien

LETTRÉ-TYPE 2B

MARQUE QB associée au classement UPEC (A+) - Revêtements de sol résilients

FICHE D'ENGAGEMENT (VISA) DU DISTRIBUTEUR

(à établir sur papier à en-tête du distributeur)

Je soussigné

agissant en qualité de : (Gérant, Président, Directeur Général, ...)

dont le siège est situé :

n° de SIRET :

m'engage par la présente :

- à n'effectuer aucune modification d'ordre technique affectant notamment la nature et/ou les caractéristiques de fonctionnement des produits certifiés ci-dessous désignés :

Identification des produits admis à la marque QB		Marque commerciale et/ou référence commerciale spécifique demandée par le distributeur
N° de certificat	Désignation et référence du produit du titulaire	

- à ne pas apporter d'aménagements susceptibles de modifier les caractéristiques certifiées des produits fabriqués par la société<titulaire>. Toute modification ultérieure doit être au préalable notifiée au CSTB pour accord, celle-ci devant être par ailleurs convenue avec le titulaire ;
- à ne modifier les marques commerciales et/ou références commerciales spécifiques visées ci-dessus qu'en accord avec le titulaire du droit d'usage de la marque QB et après avoir au préalable avisé le CSTB par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- à ne distribuer sous les marques commerciales et/ou références commerciales spécifiques visées ci-dessus que les produits livrés par la société<titulaire> ;
- à ne procéder à aucune modification du marquage des produits effectué par le titulaire conformément aux dispositions du référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+), Revêtements de sol résilients;
- à prêter au CSTB mon concours pour toute vérification se rapportant aux produits objets de la présente ainsi qu'à leur commercialisation et à lui communiquer toute documentation faisant référence à ces mêmes produits ;
- à appliquer les mesures qui découlent des sanctions prises conformément au référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+), Revêtements de sol résilients;
- à verser le montant des frais d'admission prévus par les tarifs de la marque QB et à effectuer tous paiements ultérieurs qui me seront réclamés en conformité avec le référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+), Revêtements de sol résilients ;
- à informer le titulaire de toute réclamation reçue relative aux produits certifiés ;
- à diffuser l'extrait du référentiel de certification QB 30 « §2.6 - Le Marquage » à mon réseau de distribution.

Vous trouverez joint à cet engagement un exemplaire signé à chaque page du chapitre 2.6 du référentiel de certification QB 30 relatif aux exigences de marquage.

Je déclare connaître et accepter les Exigences Générales de la marque QB, le référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+), Revêtements de sol résilients et son annexe et m'engage à les respecter et à en informer mon réseau commercial pendant toute la durée d'usage de la marque QB et en particulier à me conformer sans restriction ni réserve aux décisions prises conformément aux Exigences Générales de la marque QB et au référentiel de certification de la marque QB – UPEC (A+), Revêtements de sol résilients.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Date et signature du représentant légal
du distributeur, bénéficiaire du maintien**

FICHE-TYPE 3

MARQUE QB associée au classement UPEC (A+)- Revêtements de sol résilients

FICHE DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE DEMANDEUR

	UNITE DE FABRICATION OU DISTRIBUTION PRODUCTION OR DISTRIBUTION UNIT	DEMANDEUR (si différent) APPLICANT (if different)	MANDATAIRE (pour une demande en dehors de la CEE) MANDATORY (for an application outside EEC)
• Raison sociale : Company name:			
• Adresse : Address:			
• Pays : Country:			
• Téléphone : Phone:			
• Télécopie : Fax:			
• N° SIRET ⁽¹⁾ : SIRET number:			
• Code NAF ⁽¹⁾ : NAF Code:			
• Nom et qualité du représentant légal ⁽²⁾ : Name and qualification of the legal representative:			
• Nom et qualité du correspondant (si différent) : Name and qualification of the correspondent (if different):			
• Numéro d'identifiant TVA ⁽³⁾ : Number of TVA identifier:			
• Adresse électronique : Email:			
• Site Internet : Internet website:			
• Système de management de la qualité certifié ⁽⁴⁾ : Certified quality management system:	<input type="checkbox"/> ISO 9001		
<p>(1) Uniquement pour les entreprises françaises. Only for French company.</p> <p>(2) Personne juridiquement responsable de l'entreprise. Legal responsible person of the company.</p> <p>(3) Concerne les fabricants européens. Concerns the European manufacturer.</p> <p>(4) Joindre la copie du certificat. Attach a copy of the certificate.</p>		<p>PRESTATIONS CONSEIL :</p> <p>Si le CSTB a réalisé une prestation de conseil pour votre société dans les 2 années qui précèdent votre demande d'admission, merci d'indiquer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le libellé de la prestation de conseil : • Le nom de votre contact au CSTB : 	

FICHE-TYPE 4
MARQUE QB associée au classement UPEC (A+) - Revêtements de sol résilients

FICHE TECHNIQUE - TECHNICAL FORM

Désignation commerciale Trade name						
Fabricant Manufacturer						
Usine Factory						
Famille normalisée Standardized family	NF EN ISO 10581	Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol homogènes en polychlorure de vinyle Resilient floor coverings - Homogeneous polyvinyl chloride floor coverings				
	NF EN ISO 10582	Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol hétérogènes en polychlorure de vinyle Resilient floor coverings - heterogeneous polyvinyl chloride floor coverings				
	NF EN ISO 26986	Revêtements de sol résilients - Revêtements de sol amortis à base de polychlorure de vinyle expansé Resilient floor coverings - Expanded (cushioned) polyvinyl chloride floor coverings				
	NF EN ISO10595	Revêtements de sol résilients - Carreaux semi-flexibles/vinyle (VCT) en polychlorure de vinyle Resilient floor coverings - Semi-flexible polyvinyl chloride tiles				
	NF EN 650	Revêtements de sol à base de PVC sur support de jute ou de polyester ou sur support de polyester avec envers en polychlorure de vinyle Polyvinyl chloride floor coverings on jute backing or on polyester felt backing or on polyester felt with polyvinyl chloride backing				
	NF EN 651	Revêtements de sol à base de PVC sur mousse Polyvinyl chloride based floor coverings with foam layer				
	NF EN 652	Revêtements de sol à base de PVC avec support à base de liège Polyvinyl chloride floor coverings with cork-based backing				
	NF EN 655	Dalles d'aggloméré de liège avec couche d'usure à base de PVC Tiles of agglomerated composition cork with a polyvinyl chloride wear layer				
Revêtement armaturé Reinforced covering	Oui Yes				Non No	
Nature de la mousse (NF EN 651, NF EN ISO 26986)	Mousse Chimique Chemical foam				Mousse Mécanique Mechanical foam	
CLASSEMENTS REVENDIQUES ASSERTED CLASSIFICATIONS						
Classes européennes European classes						
MODE DE POSE LAYING METHOD						
Nature du support Type of subfloor	Pose Laying		Classement Classification			
	Lés Rolls	Dalles Tiles	U	P	E	C
Chape ciment ou béton Cement or concrete subfloor						
Bois ou à base de bois Wood or wooden						
<i>a = joints vifs ; b = joints traités à froid ; c = joints soudés à chaud ; d = c + étanchéité en rives</i> <i>a = unwelded joints; b = cold welded joints; c = hot welded joints; d = c + watertight edges</i>						
CARACTERISTIQUES CHARACTERISTICS		METHODE D'ESSAI TEST METHODS		VALEURS REVENDIQUEES ASSERTED VALUES		
largeur des rouleaux rolls width		NF EN ISO 24341		nominales		mm
dimensions des dalles tiles dimensions		NF EN ISO 24342		nominales		mm
dimensions des lames planks dimensions		NF EN ISO 24342		nominales		mm
épaisseur totale total thickness		NF EN ISO 24346		nominale		mm
épaisseur de la couche d'usure wear layer thickness		NF EN ISO 24340		nominale		mm
épaisseur de la mousse - (seulement NF EN 651, NF EN ISO 26986) foam thickness (only NF EN 651, NF EN ISO 26986)		NF EN ISO 24340		nominale		mm
masse surfacique totale total mass per unit area		NF EN ISO 23997		nominale		g/m ²
masse volumique de la couche d'usure (sauf transparente) wear layer density (except transparent)		NF EN ISO 23996		nominale		kg/m ³
groupe d'abrasion wear group		NF EN 660-1/2		-		
Efficacité acoustique au bruit de choc ΔLw Acoustic efficiency to impact sound ΔLw		ISO 717-2		-		dB

DATE :

FICHE-TYPE 5

MARQUE QB associée au classement UPEC (A+) - Revêtements de sol résilients

ELEMENTS SPECIFIQUES A PRODUIRE DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE DEMANDE D'ADMISSION PAR TOUT DEMANDEUR (INDUSTRIEL, IMPORTATEUR, DISTRIBUTEUR,...) DONT LE DROIT D'USAGE A ETE RETIRE SUITE A UNE SANCTION

1. Cas d'un acte de pratique commerciale trompeuse en application des articles L 121-2 à L121-5 du code de la consommation (Emission d'une fausse attestation et/ou d'un faux certificat indiquant que des produits sont certifiés par le CSTB alors qu'ils ne le sont pas)
Manquement aux engagements en matière de bon usage de la marque de certification

Le demandeur est responsable de définir et réaliser toute action qu'il jugera nécessaire pour remédier durablement aux causes et aux conséquences de ses engagements en matière de bon usage de la marque de certification.

ACTIONS	A MINIMA, PREUVES A APPORTER PAR LE DEMANDEUR AU CSTB DEMONTRANT SES ACTIONS REALISEES POUR REMEDIER DURABLEMENT AUX CAUSES ET CONSEQUENCES	VALIDITE DES PREUVES RECUES
ACTIONS CURATIVES	<ul style="list-style-type: none"> Liste des acteurs avec leurs coordonnées complètes (clients, prospects, contrôleurs techniques...) ayant été destinataires de fausses attestations/faux certificats ; à défaut, la liste des acteurs (clients, prospects, contrôleurs techniques...) ayant été contactés au cours des 24 derniers mois. 	<input type="checkbox"/> Liste transmise <input type="checkbox"/> Liste non transmise <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Liste des clients avec leurs coordonnées complètes ayant reçu des produits indûment marqués ou présentés avec la(les) marque(s) de certification ; à défaut la liste des clients au cours des 24 derniers mois. 	<input type="checkbox"/> Liste transmise <input type="checkbox"/> Liste non transmise <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Information écrite faite par le responsable du Demandeur informant ces acteurs de la non-validité des fausses attestations/faux certificats dont ils ont été destinataires. 	<i>Le CSTB vérifiera la mise en œuvre de l'action auprès de 5 % des acteurs et, au minimum, auprès de 5 clients et contrôleurs techniques.</i> <input type="checkbox"/> Information réalisée et corroborée par les acteurs <input type="checkbox"/> Information non réalisée ou partiellement réalisée <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Information écrite faite par le responsable du Demandeur informant les clients de produits indûment marqués ou présentés avec la(les) marque(s) de certification. 	<i>Le CSTB vérifiera la mise en œuvre de l'action auprès de 5 % des clients et, au minimum, auprès de 5 clients</i> <input type="checkbox"/> Information réalisée corroborée par les acteurs <input type="checkbox"/> Information non réalisée ou partiellement réalisée <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Action menée envers la(les) personne(s) responsable(s) de la formalisation et de la diffusion des fausses attestations/faux certificats et/ou de la livraison de produits indûment marqués. 	<input type="checkbox"/> Action pertinente <input type="checkbox"/> Action non pertinente <i>Commentaires :</i>

ACTIONS	A MINIMA, PREUVES A APPORTER PAR LE DEMANDEUR AU CSTB DEMONSTRANT SES ACTIONS REALISEES POUR REMEDIER DURABLEMENT AUX CAUSES ET CONSEQUENCES	VALIDITE DES PREUVES RECUES
ACTIONS CORRECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> Preuves d'information/de sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'entreprise aux pratiques commerciales trompeuses (ex : fiche de présence signée, support d'information ...). 	<input type="checkbox"/> Preuve(s) pertinente(s) <input type="checkbox"/> Preuve(s) non pertinente(s) <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Dispositions déontologiques. 	<input type="checkbox"/> Définies <input type="checkbox"/> Non définies <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Engagement de l'ensemble du personnel de l'entreprise à respecter les dispositions déontologiques (ex : contrat de travail, engagement individuel ...). 	<input type="checkbox"/> Engagements disponibles <input type="checkbox"/> Engagements non disponibles <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Planification d'audits internes de respect des dispositions déontologiques : * premier audit interne planifié, au plus tard, dans les trois mois à partir de la date de la demande d'admission auprès du CSTB, * audits internes planifiés suivant une fréquence annuelle. 	<input type="checkbox"/> Planification conforme <input type="checkbox"/> Planification non conforme <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'engagement du responsable de l'entreprise à : * donner accès à l'auditeur du CSTB, pendant une période de deux ans, aux coordonnées de l'ensemble des destinataires des offres pour une interrogation par sondage par le CSTB des pièces reçues ; * accepter la facturation annuelle de deux jours d'audit supplémentaire répartis sur l'année au barème de l'application en vigueur ; Nota : cet audit aura pour objet de vérifier l'efficacité de la mise en œuvre des actions, sur base documentaire et in situ. 	<input type="checkbox"/> Lettre d'engagement disponible <input type="checkbox"/> Lettre d'engagement non disponible <i>Commentaires :</i>
	<ul style="list-style-type: none"> donner accès à l'auditeur du CSTB, pendant une période de deux ans, aux coordonnées complètes l'ensemble des destinataires des offres pour une interrogation par sondage par le CSTB des pièces reçues. 	<i>Le CSTB procédera à des sondages, pendant deux ans à partir de la date de demande d'admission auprès du CSTB, auprès de 5 % des destinataires des offres et, au minimum, auprès de 5 destinataires.</i>
ACTIONS PREVENTIVES	<ul style="list-style-type: none"> Le cas échéant, preuves de déploiement de la charte de déontologie dans les filiales de l'entreprise. 	<input type="checkbox"/> preuve(s) pertinente(s) <input type="checkbox"/> preuve(s) non pertinente(s), <i>Commentaires :</i>

- Toutes les actions requises sont disponibles, définies, pertinentes ou conformes. La demande d'admission peut être introduite.
- Toutes les actions requises ne sont pas disponibles. La recevabilité de la demande d'admission ne peut pas être prononcée.

ANALYSE REALISEE PAR (Nom responsable et/ou gestionnaire d'application) :

DATE : __ / __ / __

VISA :

VALIDATION PAR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL (Nom) :

DATE : __ / __ / __

VISA :

FICHE-TYPE 6

MARQUE QB associée au classement UPEC (A+) - Revêtements de sol résilients

APPROBATION DES EXIGENCES RELATIVES AU MARQUAGE – EXTRAIT DES REGLES QB 30 §2.6 LE MARQUAGE

Le marquage fait partie intégrante de la certification d'un produit.

Au-delà de l'identification d'un produit certifié et de sa traçabilité, le marquage d'un produit par le logo de la marque collective de certification assure une meilleure protection des utilisateurs et permet la défense des titulaires contre les usages abusifs et les contrefaçons.

Il n'est en aucun cas possible de faire référence à la marque QB associée au classement UPEC avant l'obtention du droit d'usage de ladite marque de certification, ou de présenter à la certification des produits contrefaits.

La reproduction et l'apposition des logos du CSTB ne sont autorisées qu'en stricte application de la charte graphique QB et à l'appui du droit d'usage autorisé par un certificat valide ou avec l'accord préalable du CSTB.

Par ailleurs, la mention des principales caractéristiques certifiées a pour objectif de rendre transparentes pour les consommateurs et les utilisateurs, les caractéristiques techniques sur lesquelles porte la marque. Elle valorise ainsi la certification et son contenu.

Les règles de marquage ci-après ont pour but de guider le titulaire dans le respect des exigences réglementaires, et des exigences de la certification. Les Exigences Générales de la marque QB précisent les conditions d'usage, les conditions de validité du droit d'usage de la marque QB associée au classement UPEC et les modalités de sanction lors d'usage abusif.

Sans préjudice des sanctions prévues dans les Exigences Générales de la marque QB, toute annonce erronée des caractéristiques certifiées ou tout usage frauduleux du logo QB associé au classement UPEC expose le titulaire à des poursuites pour notamment pratiques commerciales trompeuses.

1.1.1 LE LOGO QB ASSOCIE AU CLASSEMENT UPEC

Le logo QB pourra assurer l'identification de tout produit certifié pendant la période transitoire et devra assurer cette identification au-delà de la période transitoire. Le logo QB associé au classement UPEC doit assurer l'identification de tout produit certifié.

Le titulaire s'engage à respecter la charte graphique de la marque QB. Le logo QB associé au classement UPEC et sa charte graphique sont disponibles auprès du gestionnaire de l'application.

Le produit certifié fait l'objet d'une désignation et d'une identification distinctes de celles des produits non certifiés.

Le titulaire ne devra faire usage du logo QB associé au classement UPEC que pour distinguer les produits certifiés et ceci sans qu'il existe un quelconque risque de confusion avec d'autres produits et en particulier des produits non certifiés.

Pour éviter toute confusion entre les produits certifiés et les produits non certifiés, le demandeur/titulaire veillera à ne pas utiliser des désignations commerciales identiques ou similaires (par exemple : « Prod+ » pour un produit certifié et « Prod » pour un produit non certifié).

Il est recommandé au titulaire de soumettre préalablement au CSTB tous les projets de marquages ou de supports où il est fait état de la marque de certification.

En cas d'impossibilité de marquer le produit pour des raisons techniques, il sera nécessaire de se rapprocher du CSTB qui déterminera une règle commune de marquage.

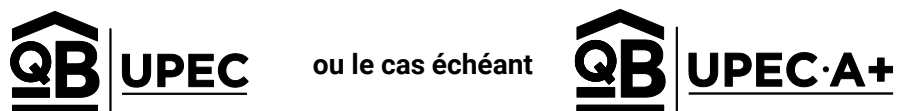
Paraphe du représentant légal
du distributeur :
Initials of the legal representative of
the distributor:

1.1.2 LES MODALITES DE MARQUAGE

Ce paragraphe décrit à la fois les modalités d'apposition du logo QB associé au classement UPEC et le marquage des caractéristiques certifiées.

On appelle « caractéristique certifiée » toute information dont le contenu est contrôlé dans le cadre de la marque QB UPEC (A+) - Revêtements de sol résilients.

Les exigences de l'article R 433-2 du Code de la Consommation établissent que le marquage doit se conformer aux dispositions définies dans la norme NF EN 14041 ainsi que dans les paragraphes suivants et à chaque fois que cela est possible, intégrer les éléments suivants :



Revêtements de sol résilients **OU** QB 30

<http://evaluation.cstb.fr>

Caractéristique certifiée 1 :
Caractéristique certifiée 2 :
Caractéristique certifiée 3 :

Il est recommandé d'informer le consommateur sur les principales raisons et avantages d'utiliser un produit certifié. Les caractéristiques certifiées, le site Internet et le nom de l'application de certification doivent apparaître sur au moins l'un des supports (produit, emballage ou supports de communication).

1.1.2.1 Marquage des produits certifiés

Tous les produits certifiés, de 1er choix uniquement, fabriqués à compter de la date figurant sur la décision d'attribution du droit d'usage de la marque QB UPEC (A+) (par la procédure d'admission ou d'extension) et conformes aux exigences du présent référentiel de certification, doivent être marqués, au minimum, des logos QB UPEC (A+) (sauf impossibilité technique).

Paraphe du représentant légal
du distributeur :
Initials of the legal representative of
the distributor:

Chaque produit doit être marqué de façon permanente, lisible et indélébile, imprimé directement ou sur une étiquette collée sur l'emballage avec les indications suivantes imposées par les normes EN et EN ISO relatives aux familles de revêtements de sol résilients, cités au paragraphe 2.2.1 du présent document :

- Identification du fournisseur (fabricant ou distributeur),
- Dénomination commerciale et référence de la couleur et/ou du dessin,
- Numéro du lot de fabrication,
- Référence de la norme produit à considérer,
- Classes ou symboles appropriés,
- Pour les produits en rouleaux : dimensions et N° du rouleau,
- Pour les produits en dalles : dimensions d'une dalle, surface (en m²) de revêtement contenue dans le paquet,

ainsi que les éléments suivants tels que donnés dans les exemples 1 et 2 ci-dessous qui prévalent sur les éléments donnés en exemple dans la charte graphique QB :

- Identification du site de production (numéro communiqué au titulaire par le CSTB),
- Logo QB UPEC ou QB UPEC.A+ le cas échéant,
- Indices des classements U, P, E et C. Ils peuvent être écrits sous chaque lettre du logo QB UPEC (A+) (exemple 1) ou à la suite de chaque lettre (exemple 2) ou dans un tableau,
- Nom ou numéro de l'application de certification,
- Site Internet du CSTB : <http://evaluation.cstb.fr>

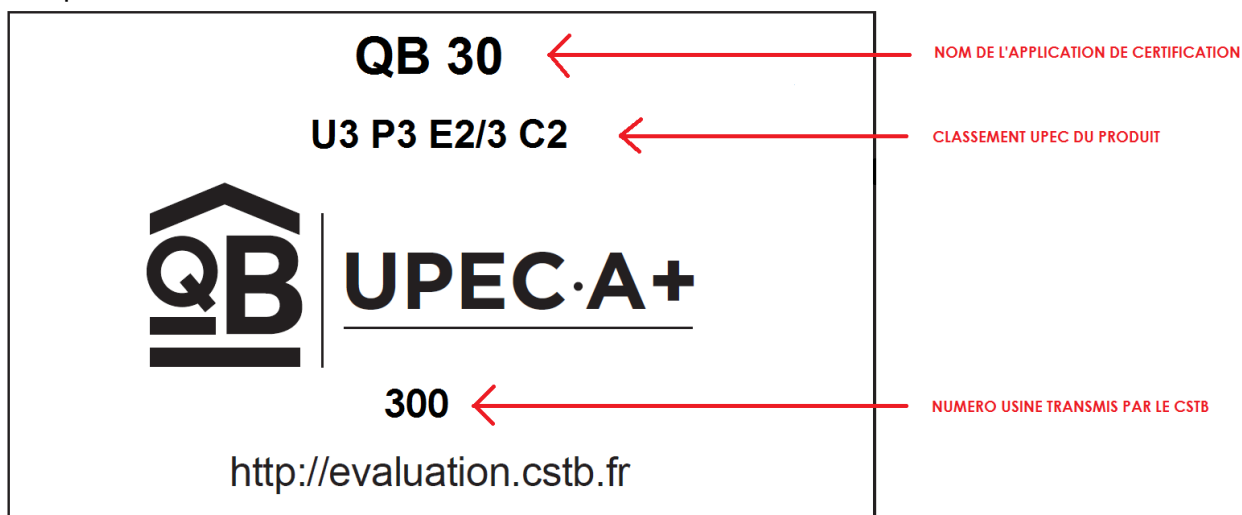
Exemple 1 :

The diagram shows a rectangular label with the following content and annotations:

- Top text: **REVÊTEMENTS DE SOL RÉSILIENTS** (Annotated with a red arrow pointing to it from the text "NOM DE L'APPLICATION DE CERTIFICATION").
- Logo: **QB** (Annotated with a red arrow pointing to it from the text "CLASSEMENT UPEC DU PRODUIT").
- Text: **UPEC·A+** (Annotated with a red arrow pointing to it from the text "CLASSEMENT UPEC DU PRODUIT").
- Text: **3 2 2/3 2** (Annotated with a red arrow pointing to it from the text "CLASSEMENT UPEC DU PRODUIT").
- Text: **300** (Annotated with a red arrow pointing to it from the text "NUMERO USINE TRANSMIS PAR LE CSTB").
- Bottom text: <http://evaluation.cstb.fr>

Paraphe du représentant légal
du distributeur :
Initials of the legal representative of
the distributor:

Exemple 2 :



Au regard de la nature de ces produits, le marquage peut ne figurer que sur l'emballage des produits.

Pour les produits certifiés fabriqués en rouleaux et débités à la coupe, lorsque seul l'emballage est marqué, une étiquette portant à la fois le logo QB UPEC (A+) et le classement UPEC doit rester fixée sur chaque coupe et sur le rouleau jusqu'à ce qu'il soit totalement débité.

Pour les produits certifiés distribués par des titulaires distributeurs, les informations relatives à la certification pourront figurer sur le bon de livraison.

NB : Si une codification est établie pour permettre l'identification du produit, elle doit être communiquée au CSTB.

1.1.2.2 Marquage sur l'emballage du produit certifié ou sur le document d'accompagnement du produit (le cas échéant)

Tous les emballages de produits certifiés ou documents d'accompagnement doivent intégrer tous les éléments de marquage définis au paragraphe § 2.6.2.1 : logo de la marque, nom de l'application, référence au site internet et, si possible, la liste des caractéristiques certifiées.

Remarque : Si le produit est déjà marqué, le marquage sur les emballages des produits certifiés doit être préconisé, sachant que c'est l'un des moyens de promouvoir le produit certifié.

1.1.2.3 Marquage sur les supports de communication et la documentation (Documents techniques et commerciaux, affiches, publicité, sites Internet, etc)

L'utilisation de manière générique de la marque QB associé au classement UPEC(A+) par la reproduction de la marque dans les correspondances du titulaire, est interdite, sauf si le titulaire bénéficie de la marque QB UPEC(A+) pour l'ensemble de ses fabrications.

Les références à la marque QB associé au classement UPEC(A+) dans les supports de communication ou documentation doivent être effectuées de façon à ce qu'il n'existe aucun risque de confusion entre les produits certifiés et les autres. Elles doivent intégrer tous les éléments de marquage définis aux paragraphes précédents et du présent paragraphe : logo de la marque, nom de l'application, référence au site internet et si possible, liste des caractéristiques certifiées.

A titre d'exemple, les risques de confusion qui doivent impérativement être évités sont notamment les suivants :

- aucun autre classement et/ou information non visée par la certification ne peut être juxtaposé aux logos,
- et aucun autre classement et/ou information non visée par la certification ne peut s'intercaler entre les caractéristiques certifiées.

Paraphe du représentant légal
du distributeur :
Initials of the legal representative of
the distributor:

A titre d'information aux utilisateurs, il doit être rappelé dans les documents commerciaux généraux (catalogues ...) la portée du certificat.

Information sur les caractéristiques certifiées

Chaque documentation relative à un produit certifié QB UPEC (A+) doit avoir les éléments suivants :

- Identification du titulaire,
- Désignation du produit (dénomination commerciale),
- Nom de l'application de certification ou numéro lorsqu'il est impossible d'indiquer le nom complet.
- Site Internet du CSTB : <http://evaluation.cstb.fr>
- Logo QB UPEC ou QB UPEC.A+ le cas échéant,
- Numéro de certificat,
- Caractéristiques certifiées :
 - Classement UPEC : les niveaux des classements U, P, E et C traduisent (de façon synthétique mais complète) les caractéristiques d'usage considérées dans les normes. Les indices peuvent être écrits sous chaque lettre du logo QB UPEC (A+) ou à la suite de chaque lettre ou dans un tableau
 - efficacité acoustique au bruit de choc ΔL_w en dB (pour les produits QB UPEC.A+),
 - sonorité à la marche de classe A ($L_{n,e,w} < 65$ dB) (pour les produits QB UPEC.A+).

Pour le marché français, ces informations doivent obligatoirement être données en langue française (loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française). Si nécessaire, elles peuvent également être données dans une ou plusieurs autres langues.



Exemples de communication sur la documentation pour les produits QB UPEC A+ :

La diffusion dans la documentation des informations relatives à la certification pour les produits certifiés QB UPEC.A+ ne pourra se faire que sous la forme suivante :

- Logo QB UPEC.A+ associé au classement UPEC et aux performances acoustiques ΔL_w et $L_{n,e,w}$,

en les isolant de façon graphique par un séparateur (trait,...) avec les autres caractéristiques non certifiées, l'ordre de déroulement des éléments reste au choix.

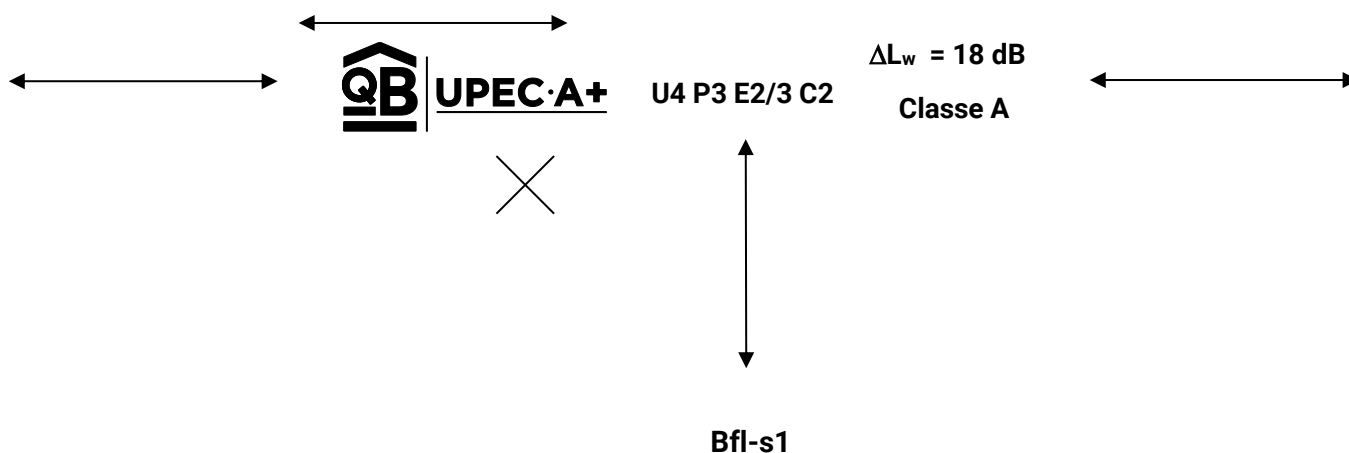
Exemple 1 :

NOM PRODUIT	OU	NOM PRODUIT
		
$\Delta L_w = 18$ dB Classe A 300-001.1		$\Delta L_w = 18$ dB Classe A 300-001.1
REVÊTEMENTS DE SOL RÉSILIENTS http://evaluation.cstb.fr		QB 30 http://evaluation.cstb.fr

Paraphe du représentant légal
du distributeur :
Initials of the legal representative of
the distributor:

Exemple 2 :

Lorsque le séparateur n'existe pas, la distance entre la bande comportant ces informations et le reste de la documentation ne doit pas être inférieure à la longueur totale des logos dans toutes les directions.



Exemple 3 :

Dans le tableau des caractéristiques, le classement UPEC, les performances acoustiques et le n° de certificat seront regroupés comme suit :

DENOMINATION COMMERCIALE	XYZ
Classement UPEC Efficacité acoustique Sonorité à la marche N° Certificat QB UPEC.A+ (Référentiel - revêtements de sol résilient)	U4 P3 E2/3 C2 $\Delta L_w = 18 \text{ dB}$ Classe A 300-001.1
Classification selon NF EN 651	34
Classe de réaction au feu	B _{fl} -s1

Pour une bonne interprétation du présent paragraphe, il est recommandé au titulaire de soumettre préalablement au CSTB tous les projets de documents où il entend faire état de la marque QB UPEC (A+).

Paraphe du représentant légal
du distributeur :
Initials of the legal representative of
the distributor: